

# Hongrie



Position des femmes dans la prise de décision : **0.14/5**

Position socio-économique des femmes : **1.5/5**

Violences faites aux femmes : **2.5/5**

## COMPRENDRE LA HONGRIE

Si l'on en croit les sondages d'opinion, les Hongrois sont les plus négatifs de tous les Européens en matière d'égalité femmes-hommes. La Hongrie compte avec Malte le moins de femmes députées au parlement de tous les Etats membres de l'Union. On ne trouve aucune femme à la tête des grands partis politiques et le pays n'affiche que 8% de femmes ministres. Aucune mesure n'encourage la promotion des femmes aux postes de pouvoir dans le secteur privé, et les résultats sont tout aussi mauvais.

Moins de la moitié des femmes travaillent à temps plein, bien que la proportion d'hommes employés à plein temps soit également assez basse, soit 59,9%. En Hongrie, le taux d'emploi des femmes sans enfant est supérieur à la moyenne de l'UE. Néanmoins, ces chiffres retombent nettement (28,8%) lorsqu'elles sont mères d'enfants de moins de 12 ans. Le congé de maternité n'est rémunéré qu'à concurrence de 70% du dernier salaire, l'un des plus bas de l'UE. Les pères ne sont autorisés à prendre un congé parental que lorsque l'enfant a un an. Quant aux femmes, elles constituent 90% des parents à demander un congé parental, ce qui les tient généralement deux ans à l'écart du marché du travail.

La Hongrie n'a conçu aucun Plan d'action national contre les violences envers les femmes. Le précédent gouvernement avait élaboré une Stratégie pour l'égalité femmes-hommes en 2010, y compris un volet sur la violence à l'encontre des femmes, mais elle n'est guère mise en œuvre. 20% des Hongrois-e-s connaissent une femme victime de violence conjugale dans leur entourage immédiat,<sup>1</sup> et, d'après les statistiques de la police, chaque année, 70 femmes meurent des suites d'actes de violence conjugale. Cependant, il n'existe aucun refuge spécialement ouvert aux femmes victimes de violence. Si on a mis en place des « foyers familiaux », ils ne s'adressent qu'aux femmes accompagnées de leurs enfants. En effet, les seules données disponibles sur les places en refuges concernent ceux qui accueillent les enfants. En 2011, 717 demandes d'hébergement ont été refusées.

## TENDANCES :



En décembre 2012, la Cour constitutionnelle hongroise déclarait anticonstitutionnelle la définition de la notion de « famille » utilisée dans une nouvelle loi sur la protection de la famille. Selon la Cour, la définition était trop étroite et limitait les « familles » aux ménages basés sur le mariage ou la filiation, à l'exclusion des partenaires de même sexe enregistrés, mais aussi des couples hétérosexuels non mariés et cohabitants.



A la suite des élections de mai 2012, les dispositifs publics en matière d'égalité femmes-hommes ont été démantelés. La Stratégie nationale de promotion de l'égalité femmes-hommes n'a toujours pas été mise en œuvre. La modification de la législation relative à l'organisation de la société civile a mis en péril l'existence des organisations de femmes.

Les politiques d'égalité femmes-hommes ont été remplacées par des politiques de la famille idéologiquement biaisées, qui privilégient la croissance démographique. Dans le discours national, l'égalité femmes-hommes et le soutien à la famille sont considérés comme contradictoires ; « l'intégration de la dimension de la famille » a remplacé l'intégration de la dimension de genre.

En avril 2011, le gouvernement adoptait une nouvelle constitution qui stipulait que « la vie mérite d'être protégée dès la conception ». Plus tard la même année, le gouvernement hongrois lançait une campagne publicitaire visant à réduire le nombre d'avortements et à promouvoir l'adoption. La campagne montrait un fœtus ayant dépassé de loin les délais accordés pour procéder à un avortement.

La nouvelle législation du travail adoptée en 2011 facilite le licenciement des travailleuses enceintes, tandis que le droit des jeunes pères à un congé de paternité est compromis, puisque le congé est à présent non rémunéré.

## Points phares

**9%** de femmes au parlement et 1 femme ministre

**17,6%** de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

**4,8%** des femmes de plus de 65 ans exposées au risque de pauvreté

**9%** des enfants de moins de trois ans en crèche

**16%** des personnes âgées dépendantes en structure d'accueil

**36,3%** de différentiel femmes-hommes dans l'emploi pour les parents d'enfants de moins de 12 ans

 Aucune place en refuge pour les femmes victimes de violence

<sup>1</sup> Eurobaromètre spécial 344 -2010